

NEXANS

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires

Assemblée générale mixte du 15 mai 2025 - résolution n° 23

PricewaterhouseCoopers Audit
63 Rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Forvis Mazars SA
61 Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à une catégorie de bénéficiaires

Assemblée générale mixte du 15 mai 2025 - résolution n°23

A l'assemblée générale de la société Nexans,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider d'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 150.000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital sera réservée au profit des catégories de personnes suivantes :

- tout établissement de crédit ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de votre société pour la mise en place d'une offre alternative, à tout ou partie des salariés étrangers, présentant un profil économique comparable à tout schéma d'actionnariat salarié qui serait mis en place dans le cadre d'une augmentation de capital réalisée en application de la 22ème résolution de la présente assemblée générale.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital réalisées sur le fondement de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de 14 millions d'euros fixé au paragraphe 2 de la 16ème résolution de la présente assemblée générale.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer avec faculté de subdélégation pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, la compétence pour décider d'une augmentation de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Neuilly-Sur Seine et Courbevoie, le 9 avril 2025

Digitally signed by
Signé par : EDOUARD DEMARCO
Heure de signature : 09 avril 2025 | 15:24 CEST
DocuSign
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC 2
34E29D00AF8B423AADE1617D9477546B

PricewaterhouseCoopers Audit

Edouard Demarcq

Signé par :

38DBB78CF6AD4F1...

Forvis Mazars SA

Juliette Decoux-Guillemot